



APPEL À CANDIDATURES

Le Parc national de Port-Cros recrute

Gestionnaire foncier et domanial

Type de contrat : Intérimaire (temps partiel : 60%)

Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2025

Poste basé à Hyères, siège du Parc national

CONTEXTE

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Il comprend environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros et Porquerolles constituant l'unité territoriale des îles d'or, les secteurs continentaux est et ouest) ; le Parc national a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 18 agents permanents sur 3 sites.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le territoire du parc national possède une aire optimale d'adhésion qui s'étend sur le territoire du littoral Varois des communes de La Garde, à l'ouest, à Ramatuelle, à l'est.

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions, rapprochent dans un même projet d'ensemble à moyen terme les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

Le secrétariat général assure les fonctions support de l'établissement et de son service rattaché, le conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : gestion des ressources humaines, gestion budgétaire et financière, gestion foncière et domaniale, gestion administrative des marchés publics, gestion des moyens généraux et logistiques, préparation des instances de dialogue social. Le Secrétariat général compte 11 agents.

MISSIONS CONFIEES

La personne recrutée sera placée au sein du Secrétariat général sous l'autorité du Secrétaire général.

Ses missions consisteront à l'instruction administrative des dossiers fonciers de l'établissement du Parc national de Port-Cros qui a en gestion un patrimoine immobilier important (un patrimoine historique d'une vingtaine de forts et batteries, des bâtiments fonctionnels tels que locaux administratifs, maisons de parc national, une trentaine de logements de service, des bâtiments domaniaux, des parcelles agricoles et forestières).

Dans ce cadre, l'agent est responsable de la rédaction de nombreux titres d'occupation (baux, AOT, COP, etc.), de la perception des redevances correspondantes, du renouvellement des conventions, de la mise à jour de l'inventaire immobilier, etc.

Affaires foncières et domaniales : gestion administrative de l'immobilier

- Instruction des demandes d'occupation (analyse, appui cadastral et normatif)
- Montage administratif des dossiers d'occupation (appel à la concurrence)
- Rédaction des différents titres d'occupation, conventions, baux, NAS, COPA
- Relations avec les bénéficiaires des titres
- Suivi et mise à jour des actes
- Suivi des dossiers contentieux
- Collaboration active au schéma prévisionnel de la politique immobilière

Expérience souhaitée

Expérience juridique (cabinet, entreprises, etc.) et / ou niveau licence.

Profil du candidat

- Transversalité
- Diplomatie
- Réactivité
- Matière juridique privée et publique

MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

Les candidatures sont à adresser (CV détaillant les connaissances et l'expérience requise sur le poste et une lettre de motivation) à :

recrutement@portcros-parcnational.fr

en précisant dans l'objet : « candidature au poste d'Intérimaire Gestionnaire foncier ».

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 31 juillet 2025